

31/12/2024

RAPPORT ANNUEL

TEGO EQUILIBRE

SOMMAIRE

1. Caractéristiques de l'OPC	3
2. Changements intéressant l'OPC	6
3. Rapport de gestion	7
4. Informations réglementaires	9
5. Certification du Commissaire aux Comptes	17
6. Comptes de l'exercice	22
7. Annexe(s)	69
Information SFDR	70



Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le Produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce Produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

TEGO EQUILIBRE

Initiateur du PRIIP (Packaged Retail Investment and Insurance-based Product) : ABN AMRO Investment Solutions.

Part C ISIN : FR0007035225

Siège Social : 119-121, boulevard Haussmann, 75008 Paris - Site internet : www.abnamroinvestmentsolutions.com. Appelez le + 33 (1) 56.21.60.60 pour plus d'informations.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de ABN AMRO Investment Solutions en ce qui concerne ce document d'informations clés.

ABN AMRO Investment Solutions est autorisée en France et régulée par l'AMF.

TEGO EQUILIBRE est autorisé en France et régulé par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 02.07.2024

Avertissement : Vous êtes sur le point d'acheter un Produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce Produit ?

Type

Ce Produit est un Fonds Commun de Placement (FCP) de droit français.

Terme

La durée de vie du Produit est de 99 ans.

Objectifs

L'objectif de gestion du Produit est d'offrir une performance supérieure à celle de son indicateur de référence composite, 25% MSCI Europe TR Net EUR + 10% MSCI USA TR Net EUR + 5% MSCI Pacifique TR Net EUR + 45% JPM GBI EMU TR EUR + 15% €STR capitalisé.

Ce Produit est géré activement et est comparé à son indice de référence à des fins d'indicateur de performance et de niveau de risque.

Cependant, la référence à cet indice ne constitue pas un objectif ou une limitation dans la gestion et la composition du portefeuille et le Produit ne restreint pas son univers aux composants de l'indice.

Les critères financiers reposent sur les points suivants :

Le processus d'investissement du Produit s'articule autour de deux sources de valeur ajoutée : la sélection d'OPCVM/FIA et l'allocation d'actifs. La gestion procède ensuite à une sélection de fonds en adéquation avec le choix d'allocation d'actifs.

Le Produit est exclusivement investi en OPCVM/FIA et/ou de fonds d'investissements de droit étranger. Pour répondre à son objectif de gestion, le Produit est investi avec une répartition relativement équilibrée entre OPCVM/FIA monétaires/obligataires (45% à 75% de l'actif net), OPCVM/FIA actions (25% à 55% de l'actif net).

Le Produit pourra investir dans des OPCVM/FIA diversifiés ou fonds d'investissement étrangers respectant certains critères dans la limite de 30% de l'actif net.

Le Produit pourra intervenir sur des futures et options négociées sur des marchés réglementés pour couvrir et/ou exposer le portefeuille au risque taux et/ou actions ou à couvrir partiellement le portefeuille, dans la limite d'un engagement maximum d'une fois l'actif.

Le Produit capitalise son résultat net et ses plus-values nettes réalisées.

Investisseurs de détails visés

Ce Produit a été conçu pour les investisseurs de détail qui disposent d'un horizon d'investissement à moyen terme (plus de trois ans), cherchent à investir dans un produit de croissance, éventuellement pour diversifier leur portefeuille et qui sont en mesure de supporter des pertes pouvant atteindre une part modérée de la valeur investie.

Autres informations

Dépositaire : CACEIS Bank

Le prospectus et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés sur simple demande écrite du porteur auprès de ABN AMRO Investment Solutions - 119-121, boulevard Haussmann - 75410 Paris CEDEX 08. Ces documents sont disponibles en français et peuvent être obtenus gratuitement. La valeur liquidative, le calcul mensuel des scénarios de performance et les performances passées du Produit peuvent être obtenus dans les locaux de la société de gestion ou sur son site Internet : www.abnamroinvestmentsolutions.com. Une version papier sera envoyée à tout investisseur qui en fera la demande.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le Produit jusqu'à l'échéance de la période de détention recommandée (3 ans). Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

Nous avons classé ce Produit dans l'indicateur de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du Produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce Produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Risques importants non pris en compte dans cet indicateur :

- **Risque de crédit** : Le Produit investira dans des titres de taux via des OPCVM/FIA. Il représente le risque éventuel de dégradation de la signature de l'émetteur qui induira une baisse du cours du titre et donc de la valeur liquidative du Produit.
- **Risque de liquidité** : les investissements sont possibles sur les actions de petites capitalisations via des OPCVM/FIA. Le volume de ces titres cotés en bourse est réduit, les mouvements de marché sont donc plus marqués, à la hausse comme à la baisse, et plus rapides que sur les grandes capitalisations. La valeur liquidative du Produit pourra donc avoir le même comportement.

Pour plus d'informations sur les risques, veuillez-vous référer au prospectus du Produit.

Ce Produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scenarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du Produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez. Ce que vous obtiendrez de ce Produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du Produit ou/et de l'indice de référence approprié au cours des 10 dernières années.

Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Investissement 10 000 €

La période de détention recommandée est de 3 ans		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans (la période de détention recommandée)
Scénarios			
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€ 3 870	€ 4 430
	Rendement annuel moyen	-61,3%	-23,8%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€ 8 750	€ 9 250
	Rendement annuel moyen	-12,5%	-2,6%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€ 10 200	€ 10 950
	Rendement annuel moyen	2,0%	3,1%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€ 12 380	€ 13 120
	Rendement annuel moyen	23,8%	9,5%

Ce tableau montre les sommes que vous pourriez obtenir sur la période de détention recommandée de 3 ans, en fonction de différents scénarios, en supposant que vous investissiez

Scénario défavorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le mois de 03/2017 et 03/2020.

Scénario intermédiaire : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le mois de 06/2016 et 06/2019.

Scénario favorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le mois de 12/2018 et 12/2021.

Que se passe-t-il si ABN AMRO Investment Solutions n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

En cas de défaillance de ce dernier, les actifs du Produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du Produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du Produit.



CONTACTS

ABN AMRO Investment Solutions
119-121, boulevard Haussmann - 75008 Paris - Tel : +33 (1) 56 21 60 80
www.abnamroinvestmentsolutions.com

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce Produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement au fil du temps.

Coûts au fil du temps

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le Produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire ;
- 10 000 EUR sont investis.

Investissement 10 000 €	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans (la période de détention recommandée)
Coûts totaux	€ 144	€ 480
Incidence des coûts annuels (*)	1,4%	1,5% chaque année

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 4,56% avant déduction des coûts et de 3,07% après cette déduction.

Composition des coûts

Sur base d'un investissement de EUR 10 000 et un coût annuel si vous sortez après 1 an.

Coûts ponctuels		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Nous ne facturons pas de frais d'entrée pour ce Produit (mais la personne qui vous vend le Produit peut le faire).	€ 0
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de frais de sortie pour ce Produit (mais la personne qui vous vend le Produit peut le faire).	€ 0
Coûts récurrents		
Commission de gestion	1,43% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	€ 143
Coûts de transaction de portefeuille	0,01% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au Produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	€ 1
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commission de performance	Aucune commission de performance ne s'applique à ce Produit.	€ 0

Le tableau ci-dessus indique l'incidence des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée et la signification des différentes catégories de coûts.

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Durée de placement recommandée : 3 ans

Les investisseurs peuvent obtenir le rachat de leurs parts sur demande à tout moment à la Banque NEUFLIZE OBC et CACEIS Bank. Les demandes de rachats sont centralisées chaque jeudi jusqu'à 17h30 chez CACEIS Bank et exécutées sur la base de la valeur liquidative du jour (valeur liquidative hebdomadaire le jeudi).

Un mécanisme de plafonnement de rachats "Gates" peut être mis en œuvre par la Société de Gestion. Pour plus d'information sur ce mécanisme, veuillez-vous reporter à la rubrique «Plafonnement des rachats "Gates" » du prospectus et à l'article 3 "Emission et rachat des parts" du règlement du Produit, disponibles sur le site internet : www.abnamroinvestmentsolutions.com.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Toute demande d'information et/ou de réclamation relative au Produit peut être adressée :

- au commercialisateur, ou
- à la Société de gestion pour les questions relatives à la gestion, ou
- au Service Réclamations de la Banque NOBC : 119-121, boulevard Haussmann - 75410 Paris CEDEX 08 ou à l'adresse internet suivante : reclamations.clients@fr.abnamro.com ;
- et en dernier recours, vous pouvez vous adresser gracieusement au médiateur de l'AMF dont vous trouverez les coordonnées sur notre site : www.neuflizeobcinvestissements.fr (Informations réglementaires).

Autres informations pertinentes

Scénarios de performance : Vous pouvez trouver les derniers scénarios de performance mis à jour mensuellement sur le site www.abnamroinvestmentsolutions.com.

Performances passées : Vous pouvez télécharger les performances passées des 10 dernières années via le site www.abnamroinvestmentsolutions.com

Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) contribuent à la prise de décision du gérant, sans pour autant être un facteur déterminant de cette prise de décision.

Ce document d'informations clés fait l'objet d'une mise à jour annuelle.



2. CHANGEMENTS INTÉRESSANT L'OPC

Le 20/02/2024 : Màj frais courants KID PRIIPS.

Le 02/07/2024 : Suppression de "CA Titres" en tant qu'autre établissement en charge de la réception des ordres de souscriptions /rachats.

3. RAPPORT DE GESTION

Le fonds a été créé le 13 septembre 1999, sa valorisation est hebdomadaire, le vendredi.

Le benchmark du fonds est un indice composite : 25% MSCI Europe*, 10% MSCI USA*, 5% MSCI Pacifique*, 45% JPM Global Bond EMU, 15% €STER capitalisé.

En 2024, les marchés boursiers ont connu une année favorable, marquée par un changement de politique des banques centrales et un environnement politique turbulent. Les actions des grandes entreprises technologiques ont continué de surperformer le reste du marché, malgré une saison de résultats moins impressionnante en fin d'année. La BCE a amorcé un cycle de baisse des taux, tandis que la Fed a procédé à des réductions plus tardives et progressives. Malgré cela, les rendements obligataires ont augmenté en raison des surprises économiques positives aux États-Unis et des perspectives inflationnistes suite à l'élection de Trump.

Sur le plan politique, l'incertitude a persisté, notamment avec la victoire de Trump après le retrait de Biden de la course présidentielle et l'entrée de Kamala Harris. En France, l'annonce surprise d'élections par Macron, suite à la victoire de l'extrême droite aux législatives européennes, a provoqué une volatilité temporaire et une division du parlement. Les tensions au Moyen-Orient n'ont provoqué que des épisodes sporadiques de volatilité sur les marchés.

Économiquement, des divergences significatives ont été observées entre régions et secteurs. Les États-Unis ont affiché une forte croissance du PIB, soutenue par la consommation et la productivité, tandis que la zone euro a montré une croissance médiocre. En Chine, l'annonce d'un plan de relance a initialement stimulé les actions avant de s'essouffler. Les indices boursiers américains ont enregistré les plus fortes hausses, suivis de près par les marchés asiatiques. Les rendements des obligations ont été volatils, influencés par les politiques des banques centrales et les résultats économiques.

Pour l'avenir, le scénario le plus probable pour les États-Unis est une croissance soutenue par la consommation et la productivité, malgré un rythme de réduction des taux potentiellement plus lent par la Fed. L'activité en Europe devrait se redresser grâce aux baisses de taux de la BCE. Les risques pour 2025 incluent une Fed trop prudente et un retour potentiel de l'inflation.

Dans cet environnement, le MSCI Europe*, le MSCI USA* (€) et le MSCI Emerging Markets* (€) ont respectivement progressé de 8,6%, 32,9% et 14,7%. Après un fort rebond en 2023, les actions technologiques aux États-Unis ont continué de surperformer en 2024, porté par la thématique de l'intelligence artificielle, le Nasdaq Composite* (€) a ainsi gagné 38,2%. Suite à l'annonce du plan de relance en septembre, les actions chinoises ont fortement rebondi jusqu'au début du mois d'octobre, le MSCI China* (€) a ainsi progressé de 27,4% en 2024. Aux États-Unis les surprises économiques positives et les changements dans le discours de la Fed ont provoqué d'importantes fluctuations sur le taux à 10 ans qui a atteint 3,62% mi-septembre pour fortement augmenter au cours du quatrième trimestre et finir l'année à 4,57%. Le Bund allemand à 10 ans a quant à lui été moins volatil puisqu'il a été compris entre 2,03% (début octobre et début décembre) et 2,69% (fin mai) pour terminer l'année à 2,36%.

Au début de l'année, nous sommes restés plutôt prudents en adoptant une position neutre sur les actions. Nous avons augmenté la pondération des actions en février et mars pour devenir surpondérés, principalement sur les actions américaines compte tenu de la résilience de l'économie américaine. Nous avons ainsi renforcé les actions américaines en privilégiant notamment les valeurs de croissance, puisque nous avons renforcé le fonds BNP Paribas Disruptive Technology. Nous sommes restés surpondérés en actions américaines jusqu'à la fin de l'année, cette surpondération ayant même été renforcée en octobre et début novembre. L'exposition aux actions a varié entre 40% au début de l'année et 49% à la fin du mois de décembre. Le poids des obligations est resté stable, évoluant entre 44,4% et 45,6%. En 2024, nous sommes restés sous-pondérés en obligations d'État européennes, mais nous avons néanmoins continué à légèrement augmenter leur poids, passant de 33,8% en début d'année à 37,8% à la fin du mois de juillet. En effet, nous avons pris des profits en juillet sur les obligations d'entreprise européennes en vendant le fonds AAF Schroders Euro Corporate ESG Bonds, afin d'augmenter notamment le poids des obligations d'État des pays européens. Le poids de ces dernières est resté stable jusqu'à la fin de l'année. À l'exception du fonds AAF Schroders, nous sommes restés investis dans les mêmes fonds tout au long de l'année 2024, bien que leur poids ait pu évoluer. Dans le secteur obligataire, nous avons ainsi conservé une exposition à la dette émergente en devise locale.

La performance sur l'exercice est de +6,62% pour le fonds, et de +7,35% pour son indice de référence.

TEGO Equilibre promeut des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du règlement européen « sur la publication d'informations en matière de durabilité » et adopte une communication réduite au sens de la position-recommandation AMF 2020-03. Conformément à sa politique d'investissement, et depuis son passage en catégorie "article 8", le Fonds investit au moins 90% de son actif net dans des fonds qui pourront adopter soit une communication réduite soit une communication centrale au sens de la position-recommandation AMF 2020-03. Il est précisé que les stratégies ESG des fonds ainsi sélectionnés peuvent varier et donc ne pas être totalement cohérentes entre elles (recours à des indicateurs ESG et/ou des approches ESG différentes). Au cours de l'année sous revue, l'équipe de gestion de la Société de Gestion n'a pas vendu de fonds pour des raisons de dégradation de leur qualité ESG intrinsèque. Chaque fonds sélectionné fait l'objet d'une revue périodique de sa philosophie et méthodologie ESG, de ses investissements sous-jacents (allocation d'actifs et axes d'amélioration). L'équipe de gestion de la Société de gestion dispose d'outils de suivi de la performance ESG du portefeuille en transparence (dans la mesure où les fonds investis communiquent leurs positions) et de son classement par rapport à un groupe de fonds pairs tel que défini et calculé par Morningstar/Sustainalytics. Sur la base de cette méthodologie, au 31 décembre 2024, le fonds se classe dans le quatorzième percentile de sa catégorie Morningstar (classement calculé en utilisant le score "ESG risk" de chacun des portefeuilles de l'univers défini, historisé sur 12 mois).

Par ailleurs, deux fonds présents dans TEGO Equilibre ont un impact complémentaire qui n'est pas mesuré par un des facteurs de durabilité du fonds soit (i) Eleva European Selection : ELEVA Capital s'est engagé à verser 9,9% de ses bénéfices (par le biais de sa fondation ELEVA) au profit de l'UNICEF pour mission d'apporter de l'aide aux enfants les plus vulnérables et (ii) Candriam Oncology : 10% des frais de gestion perçus par Candriam sont reversés sous forme de dons pour financer la recherche contre le cancer.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
OSTRUM SRI MONEY Part I-C	522 244,40	4 123 419,25
AM EU GOV TILTED GREEN BD UCITS ETF ACC	1 619 045,53	
ABN AMRO PARNASSUS US ESG EQUITIES R USD		1 393 008,00
BNP Paribas Funds Disruptive Technology I USD-Capitalisation	1 012 013,78	
AMUNDI MSCI USA ESG CLIMATE NET ZERO AMBITION CTB UCITS ETF	867 175,11	65 703,71
BLUEBAY INVEST GR EURO GV-IEUR	343 455,00	109 725,57
Eleva UCITS Fund - Fonds Eleva European Selection I EUR acc	222 705,00	
AMUNDI FUNDS EUROPEAN EQUITY VALUE I2 EUR CAP		168 224,40

4. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

TRANSPARENCE DES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA RÉUTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS – RÈGLEMENT SFTR – EN DEVISE DE COMPTABILITÉ DE L'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

PROCÉDURE DE SÉLECTION ET D'ÉVALUATION DES INTERMÉDIAIRES ET CONTREPARTIES

La société de gestion sélectionne les courtiers ou contreparties selon une procédure conforme à la réglementation qui lui est applicable et en particulier l'article 314-75 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers. Dans le cadre de cette sélection, la société de gestion respecte à tout moment son obligation de « best selection ».

Les critères objectifs de sélection utilisés par la société de gestion sont notamment la qualité de l'exécution des ordres, les tarifs pratiqués, ainsi que la solidité financière de chaque courtier ou contrepartie.

Le Compte rendu relatif aux frais d'intermédiation sur les actions européennes établi en application de l'article 314-82 du Règlement Général de l'AMF dans le cadre de la mise en œuvre des commissions partagées à compter

du 1^{er} janvier 2008, est disponible sur le site de la société de gestion : www.abnamroinvestmentsolutions.com.

POLITIQUE DE VOTE

La société de gestion agit en toutes circonstances pour le compte des porteurs de parts et peut seule exercer les droits de vote attachés aux titres compris dans le Fonds. Le rapport relatif à l'exercice des droits de vote aux assemblées générales pour l'année 2024 est disponible sur le site de la société de gestion :

www.abnamroinvestmentsolutions.com.

UTILISATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS GERES PAR LA SOCIETE DE GESTION OU UNE SOCIETE LIEE

Le tableau des instruments financiers gérés par la société de gestion ou une société liée se trouve dans les annexes des comptes annuels de l'OPC.

COMMUNICATION DES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE (ESG)

L'OPC ne prend pas, simultanément, en compte les critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG). La politique de la société de gestion en matière de critères ESG est disponible sur le site internet www.abnamroinvestmentsolutions.com.

RÈGLEMENTS SFDR ET TAXONOMIE

Article 8 :

Au titre de l'article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier faisant partie du présent rapport de gestion sont disponibles en annexe.

MÉTHODE DE CALCUL DU RISQUE GLOBAL

Le risque global sur contrats financiers est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement.

TRAITEMENT DES ACTIFS NON LIQUIDES

Néant.

Dans le cadre du traitement des actifs non liquides, la société de gestion communique au Gestionnaire administratif et comptable le cours à utiliser si elle estime que le cours retenu initialement ne reflète pas la valeur réelle du marché, en application de la procédure « règles d'application de la pricing policy entre AAIS et CACEIS FA ».

GESTION DE LA LIQUIDITE

Conformément à la réglementation européenne, la société de gestion conduit régulièrement des tests de résistance, dans des conditions normales et exceptionnelles de liquidité, qui lui permettent d'évaluer le risque de liquidité du fonds. Ces tests de résistance se caractérisent par des scénarios de manque de liquidité des actifs ou des demandes atypiques de rachat de parts.

GESTION DES RISQUES

La société de gestion a établi une politique de risque et un dispositif opérationnel de suivi et d'encadrement veillant à s'assurer que le profil de risque de l'OPC soit conforme à celui décrit aux investisseurs. En particulier sa fonction permanente de gestion des risques veille au respect des limites encadrant les risques de marché, de crédit, de liquidité ou de change. L'outil de suivi de risque et les procédures de suivi font l'objet d'une adaptation à chaque stratégie de gestion pour conserver toute la pertinence du dispositif.

EFFET DE LEVIER

L'engagement brut pour ce FIA est de 99,90%.

L'engagement net pour ce FIA est de 100,07%.

POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION

Cette annexe est directement liée à la Politique de Rémunération du Groupe Neulize OBC. Elle détaille les critères d'identification, de performance et de versement applicables aux salaires identifiés au sein d'ABN AMRO Investment Solutions (AAIS), en vertu de réglementations applicables au niveau du groupe et spécifiques aux sociétés de gestion. Cette politique prend en compte les facteurs internes tels que l'organisation, les objectifs, les valeurs, et les intérêts à long terme du Groupe Neulize OBC afin d'assurer une politique durable et responsable, dans la continuité des objectifs du groupe ABN AMRO en matière de durabilité, en matière d'engagement sociétal mais également en matière de produits et services fournis à nos clients.

Neulize OBC pourra être amené à mettre à jour cette Annexe, au regard d'évolutions réglementaires, des pratiques de Place et de décisions prises par ABN AMRO.

Toute référence à la filiale de gestion d'actifs du Groupe Neulize OBC s'applique également aux filiales de cette dernière et est donc applicable à tous ses collaborateurs.

La Direction des Ressources Humaines du Groupe Neulize OBC est responsable de la gestion des ressources humaines de la filiale de gestion d'actifs de Neulize OBC.

I. GOUVERNANCE EN MATIERE DE POLITIQUE DE REMUNERATION

La Politique de Rémunération, dont ce document est en annexe, est validée par le Conseil de Surveillance de la filiale de gestion d'actifs du Groupe Neulize OBC, basée sur une proposition faite par son Comité des Rémunérations. La Politique de Rémunération est revue tous les ans par le Conseil de Surveillance.

Conformément à la réglementation, la liste des collaborateurs régulés par des dispositions locales ou globales doit être revue tous les ans. Dans le chapitre II de ce document est présentée une vue d'ensemble des critères concernant l'identification, la performance et le versement applicables à tous les collaborateurs régulés par des dispositions globales. Au chapitre III cette vue d'ensemble est présentée pour les collaborateurs régulés par des dispositions locales.

1.1. Comité des Rémunérations de la filiale de gestion d'actifs de Neulize OBC

Le Comité des Rémunérations de la filiale de gestion d'actifs de Neulize OBC se réunit une fois par an a minima et autant de fois que nécessaire. Il a pour mission :

- o d'étudier la politique de rémunération de l'entreprise et des catégories de personnel telles que définies par la réglementation,
- o d'émettre des propositions sur les éléments de rémunération des dirigeants exécutifs, des responsables des fonctions de contrôle et des employés bénéficiant des rémunérations les plus élevées,
- o de rendre compte de ses travaux et de soumettre ses propositions au Conseil de Surveillance de la filiale de gestion d'actifs, notamment concernant la politique de rémunération.

Ce comité réunit :

- o Deux membres du Directoire de Neulize OBC.
- o Le responsable global de la ligne métier Produits & Solutions.

1.2. Le Comité Technique des Rémunérations du Groupe Neulize OBC

La composition et les missions du Comité Technique des Rémunérations du Groupe Neulize OBC sont détaillées dans la Politique de Rémunération du Groupe Neulize OBC.

Le périmètre d'intervention du Comité Technique des Rémunérations du Groupe Neulize OBC couvre la société de gestion d'actifs du Groupe Neulize OBC.

1.3. Le rôle des fonctions dites de « Contrôle »

En conformité avec les réglementations applicables, les fonctions dites de « Contrôle » interviennent dans la mise en place, la revue et l'application de la politique de rémunération.

Les fonctions dites de « Contrôle » regroupent les fonctions appartenant à :

- o La Direction des Risques de la filiale de gestion d'actifs de Neulize OBC.
- o La Direction de la Conformité de la filiale de gestion d'actifs de Neulize OBC.
- o La Direction de l'Audit du Groupe Neulize OBC, opérant notamment pour le compte de la filiale de gestion d'actifs de Neulize OBC.

II. POPULATION REGULEE PAR DES DISPOSITIONS GLOBALES

2.1. Identification

L'Autorité Bancaire Européenne (ABE) a publié des normes techniques réglementaires (Regulatory Technical Standards - March 2014 C (2014) 1332 final) définissant les critères d'identification des catégories de personnel dont l'activité professionnelle serait susceptible d'avoir un impact matériel sur le profil de risque de l'institution. Ces collaborateurs sont qualifiés de « Salariés Identifiés ». Un collaborateur peut devenir Salarié Identifié selon des critères qualitatifs (poste, rôle), et/ou quantitatifs (revenus).

Au niveau du Groupe ABN AMRO, la liste de personnes appartenant à la catégorie régulée de personnel (Salariés Globaux Identifiés) basée sur les RTS de l'ABE est réexaminée tous les ans. L'application de la méthodologie du Groupe ABN AMRO est déclinée au chapitre 9 de la Politique de Rémunération du Groupe Neulize OBC.

A ce jour l'identification de Salariés Globaux Identifiés a conduit à l'identification du rôle du Président de la filiale de gestion d'actifs du Groupe Neulize OBC, selon les critères qualitatifs. A l'avenir, d'autres rôles pourront être qualifiés de Salariés Globaux Identifiés.

Toutes les décisions de rémunération concernant les collaborateurs du Groupe Neulize OBC appartenant à la catégorie régulée selon les critères du Groupe ABN AMRO doivent être soumises pour approbation formelle aux Managing Board et Conseil de Surveillance du Groupe ABN AMRO.

Il est précisé que les collaborateurs régulés du fait des dispositions globales au sein d'AAIS appartiennent également à la catégorie de personnel régulé du fait des dispositions locales (salariés locaux identifiés). Pour ces personnes, seules les dispositions globales s'appliquent.

2.2. Gestion de la performance

Les critères pour la fixation des objectifs et l'évaluation de la performance de personnel identifié par les dispositions du Groupe ABN AMRO sont détaillés dans la Politique de Rémunération du Groupe Neulize OBC (section 9.1.3 critères pour la fixation d'objectifs et l'évaluation de la performance »).

2.3. Modalités de versement et structure de la rémunération variable

Un plan de rémunération variable (« Variable Compensation Plan ») a été mis en place par le Groupe ABN AMRO à l'attention des collaborateurs régulés du fait des dispositions globales.

2.3.1. Part initiale et différée

La rémunération variable attribuée aux collaborateurs susmentionnés est divisée en deux parts, dont une initiale et une différée, selon les pourcentages suivants :

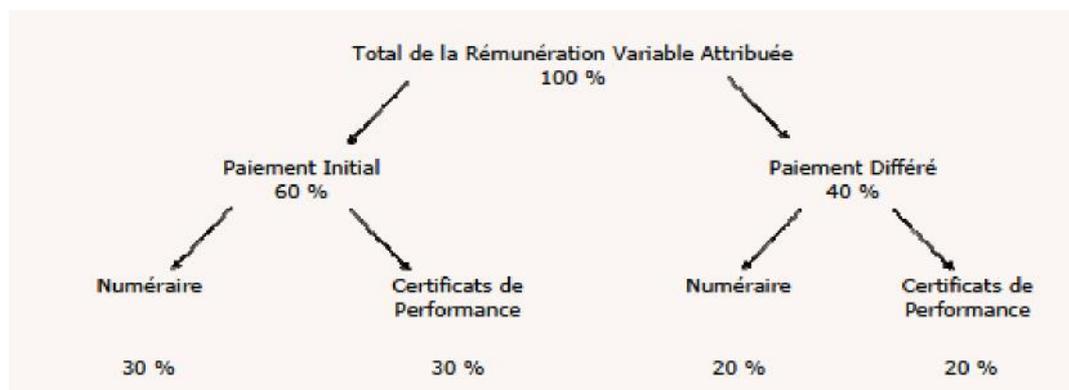
- o Part initiale : 60% de l'attribution totale.
- o Part différée : 40% de l'attribution totale.

Ces deux parts sont elles-mêmes subdivisées en deux parts égales, l'une numéraire et l'autre non-numéraire selon les pourcentages suivants :

- o Part initiale numéraire : 50% de la part initiale (soit 30% de l'attribution totale).
- o Part initiale non-numéraire : 50% de la part initiale (soit 30% de l'attribution totale).
- o Part différée numéraire : 50% de la part différée (soit 20% de l'attribution totale).
- o Part différée non-numéraire : 50% de la part différée (soit 20% de l'attribution totale).

Jusqu'à l'année de performance 2016 la part non-numéraire prenait la forme de certificats de performance dont la valeur fluctuait (i) avec l'évolution de la Valeur d'Actif Net du Groupe ABN AMRO et (ii) avec la sous-performance de la Valeur Liquidative des parts du compartiment multi-assets (profilé 2) de la Sicav AA MMF. Ce compartiment est investi dans des pools représentatifs des différents styles de gestion implémentés par la

société de gestion. Suite à l'introduction en bourse du Groupe ABN AMRO un nouvel instrument non numéraire sera applicable à partir de l'année de performance 2016.



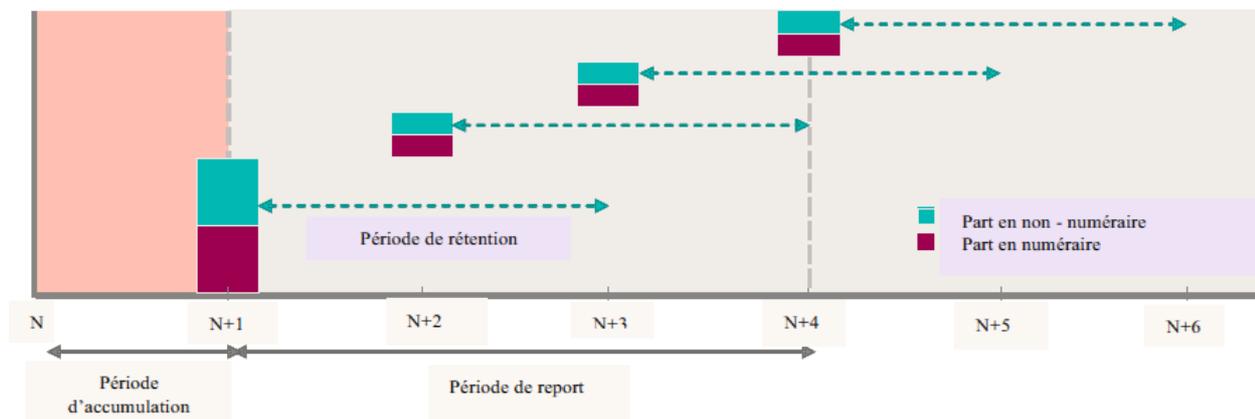
2.3.2. Acquisition et règlement

La part initiale de la rémunération variable attribuée au titre de l'année N est acquise en mars N+1. Selon la réglementation, la part différée de la rémunération variable attribuée en mars N+1 au titre de l'année N est acquise progressivement par tiers pendant les trois exercices suivant l'année d'attribution, c'est-à-dire mars N+2, mars N+3 et mars N+4.

Le règlement en numéraire de certificats de performance ne peut s'effectuer qu'après une période de rétention de deux ans, c'est-à-dire que les certificats de performance ne sont pas formellement acquis avant la fin de cette période de rétention, à condition que le collaborateur soit toujours en poste⁽¹⁾ et dans la limite d'une rémunération variable maximum de 50% pour les collaborateurs appartenant au Management Group d'ABN AMRO.

(1) Si un participant au « Variable Compensation Plan » quitte la société pour des raisons qui lui permettent de bénéficier du statut de « Good Leaver », toutes les modalités normales et le calendrier initial d'acquisition s'appliqueront.

Si un collaborateur quitte l'entreprise avant le règlement en numéraire de la totalité des parts différées, et qu'il remplit les conditions de versement d'une rémunération variable à la date du départ, ainsi qu'à la date de versement en numéraire de chacune des parts différées restant à payer, toutes les modalités normales et le calendrier initial d'acquisition s'appliqueront.



2.3.3. Ajustement

Juste avant l'acquisition des parts différées de rémunération variable, les scores relatifs aux objectifs de performance de la période concernée sont réévalués. Cette réévaluation aura lieu après respectivement un, deux puis trois années après la fin de celle au cours duquel l'attribution a eu lieu.

Le montant de rémunération variable attribué au collaborateur peut faire l'objet d'une revue pour un ajustement à la baisse potentielle selon les conditions définies par la Politique de Rémunération du Groupe Neulize OBC (6.4 « révisions du montant de rémunération variable »). Les conclusions seront ensuite mises à la disposition du Comité des Rémunérations de la société de gestion ainsi que du Managing Board et Conseil de Surveillance du Groupe ABN AMRO.

A la suite des recommandations de ces instances, le Groupe Neulize OBC peut ajuster la rémunération variable à la baisse et même décider de ne pas payer la totalité ou une partie de la rémunération variable qui

reste encore impayée. En aucun cas les ajustements de risques à posteriori ne pourront entraîner une augmentation de la rémunération variable.

Le montant de rémunération variable attribuée au salarié identifié peut être réévalué pour un potentiel ajustement à la baisse (malus) dans les cas suivants :

- o en cas de non-respect de normes de bonne conduite ou d'une erreur sérieuse de la part du collaborateur (par exemple le non-respect du règlement intérieur ou autres règles internes, en particulier celles relatives à la gestion du risque) et/ou
- o pertes substantielles subies a posteriori par le Groupe ABN AMRO (sur une base consolidée) et/ou de l'entité juridique dans laquelle travaille le collaborateur et/ou
- o pertes substantielles subies par les lignes de métier concernées du Groupe ABN AMRO (sur une base consolidée) et/ou de l'entité juridique dans laquelle travaille le collaborateur et/ou
- o changements significatifs dans le niveau de fonds propres (économiques ou réglementaires) du Groupe ABN AMRO.

Les conclusions de cette réévaluation seront mises à la disposition du Comité des Rémunérations d'AAIS ainsi que du Managing Board et Conseil de Surveillance du Groupe ABN AMRO.

A la suite des recommandations de ces instances, le Groupe Neuflyze OBC peut ajuster la rémunération variable à la baisse et même décider de ne pas payer la totalité ou une partie de la rémunération variable qui reste encore impayée. En aucun cas les ajustements de risques à posteriori ne pourront entraîner une augmentation de la rémunération variable.

2.3.4. Clawback

Le principe du clawback, détaillé dans la Politique de Rémunération du Groupe Neuflyze OBC, s'applique dans les mêmes conditions aux collaborateurs au sein d'AAIS.

III. POPULATION REGULEE PAR DES DISPOSITIONS LOCALES

Le seuil de matérialité appliqué par le Groupe ABN AMRO lors de l'identification de personnel susceptible à avoir une incidence sur son profil de risque est différent de celui utilisé au niveau local par le Groupe Neuflyze OBC. Conformément aux principes de bonne gestion et concernant les directives applicables à la gestion d'actifs (UCITS et AIFMD), il en résulte l'existence d'une catégorie de personnel régulé comprenant des collaborateurs du Groupe Neuflyze OBC. Cette catégorie de personnel est considérée comme régulée par des dispositions locales et comprenant des salariés identifiés par ABN AMRO Investment Solutions.

3.1. Identification du personnel

A ce jour, les employés identifiés comme relevant de ces dispositions appartiennent notamment, au sein de la société de gestion d'actifs du groupe Neuflyze OBC, aux fonctions suivantes :

- o Les membres du Conseil de Surveillance de la filiale de gestion d'actifs de Neuflyze OBC,
- o Les membres du Directoire,
- o Les responsables de pôle de gestion,
- o Les gérants de portefeuille,
- o Le responsable de la conformité et du contrôle interne,
- o Le responsable des Risques,
- o Le responsable des équipes commerciales,
- o Tout autre collaborateur ayant une incidence, similaire à celle des fonctions citées ci-dessus, sur le profil de risque de la filiale de gestion d'actifs du Groupe Neuflyze OBC.

Il est à noter que, pour les collaborateurs d'AAIS qui appartiendraient à la fois à la population régulée du fait des dispositions globales et du fait des dispositions locales, seules les modalités afférentes au statut de salarié identifié du fait des dispositions globales s'appliquent.

3.2. Gestion de la performance

Les objectifs des collaborateurs appartenant à ABN AMRO Investment Solutions (AAIS) et régulés du fait des réglementations applicables aux sociétés de gestion par les dispositions locales répondent à la même structure que celle applicable aux autres collaborateurs du Groupe Neuflyze OBC.

La période d'accumulation, durant laquelle les performances sont évaluées et mesurées en vue de déterminer la rémunération du collaborateur concerné, est fixée à un an.

3.3. Modalités de versement et structure de la rémunération variable

3.3.1. Part initiale et différée

Les collaborateurs susmentionnés se voient appliquer des modalités spécifiques de versement de rémunération variable du fait de la mise en œuvre des réglementations applicables à AAIS, pour la part de

rémunération variable versée au titre de l'activité au sein de la société de gestion d'actifs, telles que définies ci-dessous, au titre de l'année N :

- o Les rémunérations variables dont le montant brut est inférieur ou égal à 100 000€ sont versées, en numéraire et en un versement unique, avec la paie du mois de mars N+1,
- o Les rémunérations variables dont le montant brut est supérieur à 100 000€ sont versées selon les modalités définies ci-dessous. Ces modalités s'appliquent dès le premier euro de rémunération variable.

Au-delà de 100 000€, la rémunération variable attribuée aux collaborateurs susmentionnés est divisée en deux parts, l'une dite « initiale », l'autre dite « différée », selon les pourcentages suivants :

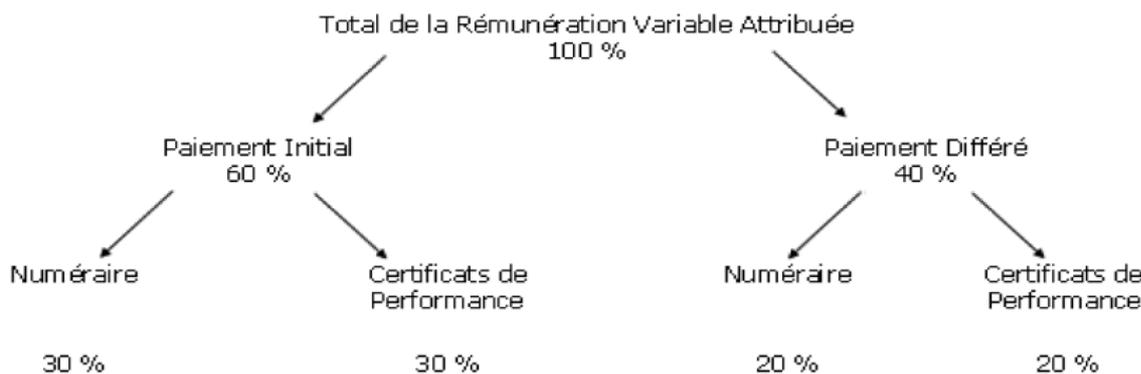
- o Part initiale : 60% de l'attribution totale,
- o Part différée : 40% de l'attribution totale.

Ces deux parts sont elles-mêmes subdivisées en deux parts égales, l'une numéraire et l'autre non numéraire selon les pourcentages suivants :

- o Part initiale numéraire : 50% de la part initiale (soit 30% de l'attribution totale),
- o Part initiale non-numéraire : 50% de la part initiale (soit 30% de l'attribution totale),
- o Part différée numéraire : 50% de la part différée (soit 20% de l'attribution totale),
- o Part différée non-numéraire : 50% de la part différée (soit 20% de l'attribution totale).

Les parts non numéraires prennent la forme de certificats de performance dont la valeur fluctue annuellement avec l'évolution de la Valeur Liquidative des parts du compartiment multi-assets (profilé 2) de la Sicav AA MMF.

Ce compartiment est investi dans des pools représentatifs des différents styles de gestion implémentés par la société de gestion.



3.3.2. Acquisition et règlement

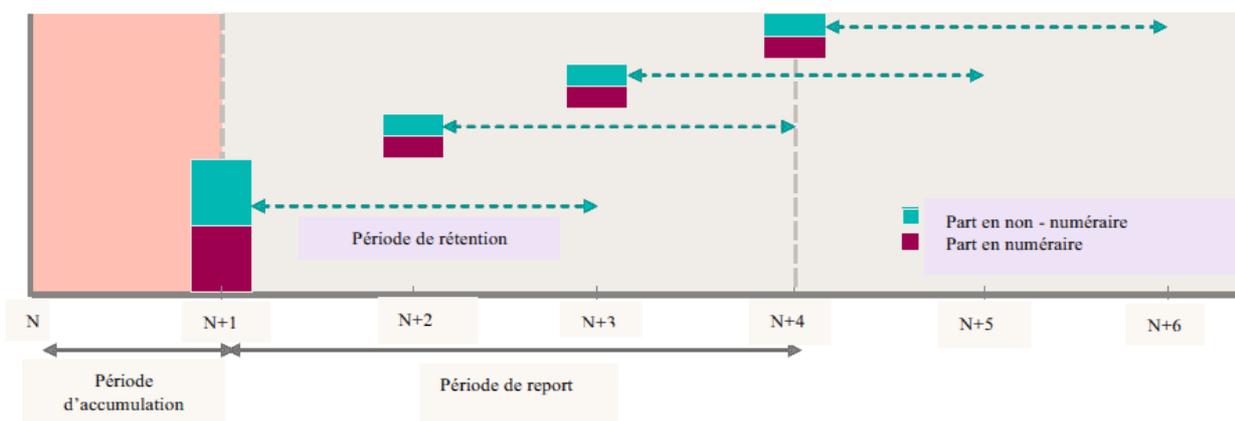
La part initiale de la rémunération variable attribuée au titre de l'année N est acquise en mars N+1.

La part différée de la rémunération variable attribuée en mars N+1 au titre de l'année N est acquise progressivement, par tiers, au cours des trois exercices suivants l'exercice d'attribution soit mars N+2, mars N+3 et mars N+4.

Le règlement des parts numéraires s'effectue à la date d'acquisition soit en mars N+1 pour la part initiale puis en mars N+2, N+3 et N+4 pour les différentes parts différées.

Le règlement en numéraire des certificats de performance ne pourra s'effectuer qu'après le respect d'une durée de rétention de deux ans, c'est-à-dire qu'il ne sera formellement acquis qu'à l'issue de la période de rétention.

Si un collaborateur quitte l'entreprise avant le règlement en numéraire de la totalité des parts différées, et qu'il remplit les conditions de versement d'une rémunération variable à la date du départ, ainsi qu'à la date de versement en numéraire de chacune des parts différées restant à payer, toutes les modalités normales et le calendrier initial d'acquisition s'appliqueront.



Juste avant l'acquisition des parts différées de rémunération variable, les scores relatifs aux objectifs de performance de la période concernée seront réévalués.

Cette réévaluation aura lieu après respectivement un, deux puis trois exercices après la fin de celui au cours duquel l'attribution a eu lieu.

Une réévaluation du montant attribué de rémunération variable (« malus ») pourra être réalisée dans les circonstances telles que définies dans la Politique de Rémunération du Groupe Neulize OBC (6.4. « Révisions du montant de rémunération variable »). Les conclusions seront ensuite mises à disposition du Comité des Rémunérations de la société de gestion.

A la suite des recommandations de cette instance, le Groupe Neulize OBC pourra ajuster une rémunération variable à la baisse, y compris en décidant de ne pas payer tout ou partie de la rémunération variable demeurant impayée. En aucun cas les ajustements de risques a posteriori ne pourront entraîner une augmentation de la rémunération variable.

3.3.3. Ajustement

Le montant de rémunération variable attribuée au salarié identifié peut être réévalué pour un potentiel ajustement à la baisse (malus) dans les cas suivants :

- o en cas de non-respect de normes de bonne conduite ou d'une erreur sérieuse de la part du collaborateur (par exemple le non-respect du règlement intérieur ou autres règles internes, en particulier celles relatives à la gestion du risque) et/ou
- o pertes substantielles subies a posteriori par le Groupe ABN AMRO (sur une base consolidée) et/ou de l'entité juridique dans laquelle travaille le collaborateur et/ou
- o pertes substantielles subies par les lignes de métier concernées du Groupe ABN AMRO (sur une base consolidée) et/ou de l'entité juridique dans laquelle travaille le collaborateur et/ou
- o changements significatifs dans le niveau de fonds propres (économiques ou réglementaires) du Groupe ABN AMRO.

Les conclusions de cette réévaluation seront mises à la disposition du Comité des Rémunérations de Neulize OBC ainsi que du Managing Board et Conseil de Surveillance du Groupe ABN AMRO.

A la suite des recommandations de ces instances, le Groupe Neulize OBC peut ajuster la rémunération variable à la baisse et même décider de ne pas payer la totalité ou une partie de la rémunération variable qui reste encore impayée. En aucun cas les ajustements de risques à posteriori ne pourront entraîner une augmentation de la rémunération variable.

3.3.4. Clawback

Le principe du clawback, détaillé dans la Politique de Rémunération du Groupe Neulize OBC, s'applique dans les mêmes conditions aux collaborateurs au sein d'AAIS.

Informations quantitatives

Année de performance	2020	2021	2022	2023	2024
Nombres de collaborateurs (au 31/12)	80	80	82	86	91
Salaires fixes	6 898 909€	7 064 350€	7 171 894€	7 439 013€	7 806 737,20€
Rémunérations variables totales au titre de l'année de performance (différées + non différées)	1 032 000€	1 487 640€	1 550 000€	1 789 000€	1 590 000€
Total	7 930 909€	8 551 990€	8 721 894€	9 228 013€	9 396 737,20€

AUTRES INFORMATIONS

Le Prospectus complet de l'OPC et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

ABN AMRO Investment Solutions

Société de gestion agréée par l'AMF le 20/09/1999, sous le numéro GP 99027.

3, avenue Hoche

75008 Paris

Des explications supplémentaires peuvent être obtenues par email :

OPC.neuflizeobc@fr.abnamro.com

5. CERTIFICATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES



Tego Equilibre

Fonds commun de placement
Société de gestion : ABN AMRO Investment Solutions

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

Aux porteurs de parts du FCP Tego Equilibre,

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du fonds commun de placement (FCP) Tego Equilibre relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion

2.1. Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

2.2. Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

3. Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les conséquences du changement de méthodes comptables exposées dans l'annexe des comptes annuels.

4. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable .

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

5. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du fonds commun de placement établi par la société de gestion.

Compte tenu du délai d'obtention de certaines informations et de leur exploitation, le présent rapport a été établi en date de signature du rapport.

6. Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'OPC ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la société de gestion.

7. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 21 mai 2025

Le commissaire aux comptes,

DocuSigned by:

70757FE52E734E8...

Société Fiduciaire Paul Brunier – Audit & Comptabilité
représenté par
Marlène Rosa Da Conceição

6. COMPTES DE L'EXERCICE

Bilan Actif au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
Immobilisations corporelles nettes	
Titres financiers	
Actions et valeurs assimilées (A)	
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	
Obligations convertibles en actions (B)	
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	
Obligations et valeurs assimilées (C)	
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	
Titres de créances (D)	
Négoiciés sur un marché réglementé ou assimilé	
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	44 150 667,46
OPCVM	44 150 667,46
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	
Autres OPC et fonds d'investissements	
Dépôts (F)	
Instruments financiers à terme (G)	
Opérations temporaires sur titres (H)	
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	
Créances représentatives de titres donnés en garantie	
Créances représentatives de titres financiers prêtés	
Titres financiers empruntés	
Titres financiers donnés en pension	
Autres opérations temporaires	
Prêts (I) (*)	
Autres actifs éligibles (J)	
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	44 150 667,46
Créances et comptes d'ajustement actifs	19 148,15
Comptes financiers	85 739,74
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	104 887,89
Total de l'actif I+II	44 255 555,35

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Bilan Passif au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
Capitaux propres :	
Capital	41 444 767,31
Report à nouveau sur revenu net	
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	
Résultat net de l'exercice	2 761 599,95
Capitaux propres I	44 206 367,26
Passifs de financement II (*)	
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	44 206 367,26
Passifs éligibles :	
Instruments financiers (A)	
Opérations de cession sur instruments financiers	
Opérations temporaires sur titres financiers	
Instruments financiers à terme (B)	
Emprunts (C) (*)	
Autres passifs éligibles (D)	
Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)	
Autres passifs :	
Dettes et comptes d'ajustement passifs	49 188,09
Concours bancaires	
Sous-total autres passifs IV	49 188,09
Total Passifs : I+II+III+IV	44 255 555,35

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Compte de résultat au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
Revenus financiers nets	
Produits sur opérations financières :	
Produits sur actions	
Produits sur obligations	
Produits sur titres de créances	
Produits sur parts d'OPC	14 274,90
Produits sur instruments financiers à terme	
Produits sur opérations temporaires sur titres	
Produits sur prêts et créances	
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	
Autres produits financiers	4 505,24
Sous-total produits sur opérations financières	18 780,14
Charges sur opérations financières :	
Charges sur opérations financières	
Charges sur instruments financiers à terme	
Charges sur opérations temporaires sur titres	
Charges sur emprunts	
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	
Charges sur passifs de financement	
Autres charges financières	-13,23
Sous-total charges sur opérations financières	-13,23
Total revenus financiers nets (A)	18 766,91
Autres produits :	
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	25 353,47
Versements en garantie de capital ou de performance	
Autres produits	
Autres charges :	
Frais de gestion de la société de gestion	-283 688,24
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	
Impôts et taxes	
Autres charges	
Sous-total autres produits et autres charges (B)	-258 334,77
Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)	-239 567,86
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	1 941,26
Sous-total revenus nets I = (C+D)	-237 626,60
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :	
Plus ou moins-values réalisées	286 465,85
Frais de transactions externes et frais de cession	-828,92
Frais de recherche	
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	
Indemnités d'assurance perçues	
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	
Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	285 636,93
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	-2 166,74
Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)	283 470,19

Compte de résultat au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :	
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	2 734 824,14
Ecart de change sur les comptes financiers en devises	13 951,85
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	
Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)	2 748 775,99
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	-33 019,63
Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)	2 715 756,36
Acomptes :	
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)	
Impôt sur le résultat V (*)	
Résultat net I + II + III + IV + V	2 761 599,95

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

ANNEXES COMPTABLES

A. Informations générales

A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable

A1a. Stratégie et profil de gestion

Le Fonds a pour objectif de gestion d'offrir une performance supérieure à l'indicateur de référence composite suivant: 25% MSCI Europe TR Net EUR +10% MSCI USA TR Net EUR+5% MSCI Pacifique TR Net Eur + 45% JPM GBI EMU TR EUR +15% €STR Capitalisé tout en menant une gestion relativement équilibrée entre les différents marchés (monétaires / taux et actions).

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

A1b. Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024
Actif net en EUR	35 234 190,53	43 990 394,83	41 751 520,73	42 339 637,00	44 206 367,26
Nombre de titres	1 684 452,30	1 885 827,63	2 038 975,81	1 907 979,05	1 867 644,66
Valeur liquidative unitaire	20,91	23,32	20,47	22,19	23,66
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	0,19	0,56	0,23	0,73	0,15
Capitalisation unitaire sur revenu	-0,09	-0,10	-0,09	-0,11	-0,12

A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

1 Changements de méthodes comptables y compris de présentation en rapport avec l'application du nouveau règlement comptable relatif aux comptes annuels des organismes de placement collectif à capital variable (Règlement ANC 2020- 07 modifié).

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

NB : les états concernés sont (outre le bilan et le compte de résultat) : B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement ; D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets et D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes.

Ainsi, conformément au 2ème alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent ; les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe.

Ces changements portent essentiellement sur :

- la structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts ;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée ; le compte de résultat incluant notamment: les écarts de change sur comptes financiers , les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions ;
- la suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes) ;
- la suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus) ;
- la distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs ;
- une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle : OPCVM / FIA / Autres;
- la comptabilisation des engagements sur changes à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique ;
- l'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés ;
- la présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme ;
- l'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC ;
- la suppression de l'agrégation des comptes pour les fonds à compartiments.

2 Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Méthodes d'évaluation et modalités pratiques

Sauf précisé, tous les instruments sont valorisés sur la base du jour de la valeur liquidative, heure de Paris.

Actions et valeurs assimilées

Les actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé sont évaluées

- au cours d'ouverture du jour pour la zone Europe.
- au cours de clôture du jour pour la zone Asie et Océanie.
- au cours de clôture de la veille pour la zone Amérique.

Les actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sur la base de cours disponibles auprès de contributeurs, ou à défaut sur la base d'une modélisation effectuée par la Société de Gestion.

Actions et Parts d'OPC ou fonds d'investissement

Les actions ou parts d'OPC ou fonds d'investissement sont valorisées à la dernière valeur liquidative connue (officielle ou estimée).

ETF/Trackers

Les ETF/Trackers sont évalués :

- au cours d'ouverture du jour pour la zone Europe.
- au cours de clôture du jour pour la zone Asie et Océanie.
- au cours de clôture de la veille pour la zone Amérique.

Titres de créances et instruments du marché monétaire

Les obligations et valeurs assimilées, à l'exception des obligations convertibles, sont évaluées au cours coté bid :

- d'ouverture du jour pour la zone Europe.
- de clôture du jour pour la zone Asie et Océanie.
- de clôture de la veille pour la zone Amérique.

Les obligations convertibles sont évaluées au cours coté mid :

- d'ouverture du jour pour la zone Europe.
- de clôture du jour pour la zone Asie et Océanie.
- de clôture de la veille pour la zone Amérique.

Les titres de créances négociables sont évalués selon les méthodes suivantes :

- Les titres de créances négociables d'une durée à l'émission supérieure à trois mois et dont la durée résiduelle est supérieure ou égale à 3 mois sont évalués au dernier cours connu reçu de contributeurs.
- Les titres de créances négociables d'une durée à l'émission supérieure à trois mois, mais dont la durée résiduelle est inférieure à trois mois, sont évalués en linéarisant, sur la durée de vie résiduelle, la différence entre la dernière valeur actuelle retenue et la valeur de remboursement.
- Les titres de créances négociables d'une durée à l'émission inférieure ou égale à trois mois sont évalués en linéarisant, sur la durée de vie résiduelle, la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement.

Les titres de créances pour lesquels un cours n'est pas disponible auprès de contributeurs sont évalués sur la base d'une modélisation effectuée par la Société de Gestion.

En application du principe de prudence, ces évaluations peuvent être corrigées du risque émetteur ou de liquidité.

Le détail des contributeurs de cours sélectionnés est précisé dans un «Pricing Sheet Agreement» défini entre le valorisateur et la Société de Gestion.

Instruments financiers à terme et dérivés

Les contrats à terme fermes et conditionnels de la zone Europe (hors contrats sur devises) sont valorisés au cours d'ouverture du jour.

Les contrats à terme fermes et conditionnels de la zone Amérique (hors contrats sur devises) sont valorisés au cours de compensation de la veille.

Les contrats à terme fermes et conditionnels de la zone Asie et Océanie (hors contrats sur devises) sont valorisés au cours de compensation du jour.

Les contrats à terme fermes et conditionnels sur devises sont valorisés au cours de 17h00.

Swaps

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont évalués à leur valeur de marché par recours à des modèles financiers calculée par le valorisateur ou les contreparties sous le contrôle et la responsabilité de la Société de Gestion.

Toutefois, en cas d'échange financier adossé, l'ensemble, composé du titre et de son contrat d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises, fait l'objet d'une évaluation globale.

Devises

Les actifs et passifs libellés dans une devise différente de la devise de référence de la valorisation sont évalués au cours de 17h00.

Change à Terme

Les contrats sont évalués au cours de 17h00.

Dépôts

Les dépôts à terme sont évalués à leur valeur contractuelle.

En application du principe de prudence, ces évaluations peuvent être corrigées du risque de défaillance de la contrepartie.

Emprunts d'espèces

Les emprunts sont évalués à leur valeur contractuelle.

Opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres

Les créances représentatives des titres reçus en pension sont évaluées à leur valeur contractuelle majorée des intérêts à recevoir calculés prorata temporis.

Les titres donnés en pension sont évalués à leur valeur de marché et les dettes représentatives des titres donnés en pension sont évaluées à leur valeur contractuelle majorée des intérêts à payer calculés prorata temporis.

Les créances représentatives de titres prêtés sont évaluées à la valeur de marché des titres concernés, majorée de la rémunération du prêt calculée prorata temporis.

Les titres empruntés ainsi que les dettes représentatives des titres empruntés sont évalués à la valeur de marché des titres concernés majorée de la rémunération calculée prorata temporis.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion.

Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

METHODES DE COMPTABILISATION

Mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des dépôts et instruments financiers à revenu fixe : coupon encaissé.

Mode d'enregistrement des frais d'acquisition et de cessions des instruments financiers : frais exclus.

Mode de calcul des frais de gestion et frais variables (Voir TABLEAU/Frais facturés au FIA /Frais de gestion/Commission de surperformance).

Frais de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au FIA, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (service de réception et de transmission d'ordres, service d'exécution d'ordres, services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que le FIA a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées au FIA ;
- des commissions de mouvement facturées au FIA ;
- les frais liés aux opérations d'acquisition et cession temporaires de titres. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés au FIA, se reporter à la partie Frais du DICI

FACTURES AU FIA	ASSIETTE	TAUX BAREME
Frais de gestion financière	Actif net hors OPC gérés par AAIS à l'exception des OPC monétaires	0,60% TTC, Taux maximum
Frais administratifs externes à la Société de gestion	Actif net	0,15% TTC, Taux maximum
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Frais de gestion: 3,5% TTC Commission de souscription: 3% Commission de rachat:3%
Commissions de mouvements - Société de gestion - Dépositaire		-Néant -Néant
Commission de surperformance	Actif net	Néant

Les frais de gestion financière et les frais administratifs externes à la société de gestion étant scindés, le porteur est averti qu'en cas de majoration des frais administratifs externes égale ou inférieure à 10 points de base par année civile, il sera tenu informé par une information préalable par tout moyen n'ouvrant pas droit à sortie sans frais.

Ces frais (partie fixe et éventuellement partie variable) seront directement imputés au compte de résultat du FCP.

Une quote-part des frais de fonctionnement et de gestion peut être éventuellement rétrocédée à un tiers distributeur, afin de rémunérer l'acte de commercialisation dudit FIA.

Les frais de rétrocessions mentionnés dans les conventions de distribution ainsi que le rapport de gestion et le compte-rendu relatifs aux frais d'intermédiation sont disponibles sur le site de ABN AMRO Investment Solutions, conformément à l'article 314- 82 du règlement Général de l'AMF dans le cadre de la mise en oeuvre des commissions partagées.

Les éventuelles opérations d'acquisitions ou de cessions temporaires de titres ainsi que celles de prêt et d'emprunt de titres seront toutes réalisées dans les conditions de marché (taux correspondant à la durée d'acquisition ou de cession des titres) et les revenus éventuels seront tous intégralement acquis au FIA.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le revenu :

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal de cinq mois suivant la clôture de l'exercice.

Lorsque l'OPC est agréé au titre du règlement (UE) n° 2017/1131 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 sur les fonds monétaires, par dérogation aux dispositions du I, les sommes distribuables peuvent aussi intégrer les plus-values latentes.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part TEGO EQUILIBRE	Capitalisation	Capitalisation

B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	31/12/2024
Capitaux propres début d'exercice	42 339 637,00
Flux de l'exercice :	
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	2 089 047,29
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-3 017 162,09
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	-239 567,86
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	285 636,93
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	2 748 775,99
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes	
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes	
Autres éléments	
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	44 206 367,26

B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B3. Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

B3a. Nombre de parts souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En parts	En montant
Parts souscrites durant l'exercice	90 724,56	2 089 047,29
Parts rachetées durant l'exercice	-131 058,96	-3 017 162,09
Solde net des souscriptions/rachats	-40 334,40	-928 114,80
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1 867 644,66	

B3b. Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B6. Ventilation de l'actif net par nature de parts

Libellé de la part Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins- values nettes réalisées	Devise de la part	Actif net par part	Nombre de parts	Valeur liquidative
TEGO EQUILIBRE FR0007035225	Capitalisation	Capitalisation	EUR	44 206 367,26	1 867 644,66	23,66

C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

C1a. Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1 +/-	Pays 2 +/-	Pays 3 +/-	Pays 4 +/-	Pays 5 +/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées						
Opérations temporaires sur titres						
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers						
Opérations temporaires sur titres						
Hors-bilan						
Futures		NA	NA	NA	NA	NA
Options		NA	NA	NA	NA	NA
Swaps		NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers		NA	NA	NA	NA	NA
Total						

C1b. Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
Total						

C1c. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Actif					
Dépôts					
Obligations					
Titres de créances					
Opérations temporaires sur titres					
Comptes financiers	85,74				85,74
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers					
Opérations temporaires sur titres					
Emprunts					
Comptes financiers					
Hors-bilan					
Futures	NA				
Options	NA				
Swaps	NA				
Autres instruments financiers	NA				
Total					85,74

C1d. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois]	[3 - 6 mois]	[6 - 12 mois]	[1 - 3 ans]	[3 - 5 ans]	[5 - 10 ans]	>10 ans
	(*)	(*)	(*)	(*)	(*)	(*)	(*)
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif							
Dépôts							
Obligations							
Titres de créances							
Opérations temporaires sur titres							
Comptes financiers	85,74						
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers							
Opérations temporaires sur titres							
Emprunts							
Comptes financiers							
Hors-bilan							
Futures							
Options							
Swaps							
Autres instruments							
Total	85,74						

(*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

C1e. Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1	Devise 2	Devise 3	Devise 4	Devise N
	GBP	USD	JPY		
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif					
Dépôts					
Actions et valeurs assimilées					
Obligations et valeurs assimilées					
Titres de créances					
Opérations temporaires sur titres					
Créances					
Comptes financiers	9,31	0,02	0,01		
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers					
Opérations temporaires sur titres					
Emprunts					
Dettes					
Comptes financiers					
Hors-bilan					
Devises à recevoir					
Devises à livrer					
Futures options swaps					
Autres opérations					
Total	9,31	0,02	0,01		

C1f. Exposition directe aux marchés de crédit

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade	Non Invest. Grade	Non notés
	+/-	+/-	+/-
Actif			
Obligations convertibles en actions			
Obligations et valeurs assimilées			
Titres de créances			
Opérations temporaires sur titres			
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers			
Opérations temporaires sur titres			
Hors-bilan			
Dérivés de crédits			
Solde net			

C1g. Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
<p>Opérations figurant à l'actif du bilan</p> <p>Dépôts</p> <p>Instruments financiers à terme non compensés</p> <p>Créances représentatives de titres financiers reçus en pension</p> <p>Créances représentatives de titres donnés en garantie</p> <p>Créances représentatives de titres financiers prêtés</p> <p>Titres financiers empruntés</p> <p>Titres reçus en garantie</p> <p>Titres financiers donnés en pension</p> <p>Créances</p> <p> Collatéral espèces</p> <p> Dépôt de garantie espèces versé</p> <p>Opérations figurant au passif du bilan</p> <p>Dettes représentatives des titres donnés en pension</p> <p>Instruments financiers à terme non compensés</p> <p>Dettes</p> <p> Collatéral espèces</p>		

C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN	Dénomination de l'OPC	Société de gestion	Orientation des placements / style de gestion	Pays de domiciliation de l'OPC	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition
LU1481506050	ABN AMRO PARNASSUS US ESG EQUITIES I USD	ABN AMRO Investment Solutions	Fonds / Actions	Luxembourg	USD	1 672 394,98
LU2276928475	Boston Common US Sustainable Equities I	ABN AMRO Investment Solutions	Fonds / Actions	Luxembourg	EUR	950 411,70
IE000QQ8Z0D8	AMUNDI MSCI USA ESG CLIMATE NET ZERO AMBITION CTB UCITS ETF	AMUNDI IRELAND LONDON BRANCH LTD (IRL)	Fonds / Actions	Irlande	EUR	2 738 081,19
LU1883315480	AMUNDI FUNDS EUROPEAN EQUITY VALUE I2 EUR CAP	AMUNDI LUXEMBOURG SA	Fonds / Actions	Luxembourg	EUR	3 456 570,60
LU1681046261	AM EU GOV TILTED GREEN BD UCITS ETF ACC	AMUNDI LUXEMBOURG SA	Fonds / Obligations	Luxembourg	EUR	8 064 523,88
IE00BFNM3L97	iShares MSCI Japan ESG Screened UCITS ETF USD (Acc)	BLACKROCK ASSET MANAGEMENT IRELAND LTD	Fonds / Actions	Irlande	EUR	1 272 400,00
LU0549539178	BLUEBAY INVEST GR EURO GV-IEUR	BLUEBAY FUNDS MANAGEMENT COMPANY S.A.	Fonds / Obligations	Luxembourg	EUR	8 515 015,02
LU2005507905	BNP Paribas Funds Disruptive Technology I USD-Capitalisation	BNP PARIBAS INVESTMENT PARTNERS LUXEMBOU	Fonds / Actions	Luxembourg	USD	2 540 400,00
LU1864482358	CANDRIAM EQUITIES L ONCOLOGY IMPACT I USD ACC	CANDRIAM	Fonds / Actions	Luxembourg	USD	1 186 610,43
LU0870552998	DNCA INVEST EUROPE GROWTH-IEUR	DNCA FINANCE	Fonds / Actions	Luxembourg	EUR	3 243 918,00
LU1111643042	Eleva UCITS Fund - Fonds Eleva European Selection I EUR acc	ELEVA CAPITAL SAS	Fonds / Actions	Luxembourg	EUR	4 102 447,58
FR0007075122	OSTRUM SRI MONEY Part I-C	Natixis Investment Managers International	Monétaire Euro	France	EUR	344 756,62
IE00B9Z1CL57	NB EMERG MKTS DBT-LOC CUR-I	NEUBERGER BERMAN ASSET MANAGEMENT IR	Fonds / Obligations	Irlande	USD	1 625 881,22
IE00BNC17W29	PIMCO FUNDS GLOBAL INVESTORS SERIES PLC PIMCOESG INCOME FUND	PIMCO GLOBAL ADVISORS (IRELAND)LTD	Fonds / Obligations	Irlande	EUR	1 854 400,00
LU1569900605	HELIUM FD PERFORMANCE CLASSE E EUR	SYQUANT CAPITAL S.A.S.	Event driven	Luxembourg	EUR	2 582 856,24
Total						44 150 667,46

C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

D1. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	31/12/2024
Créances		
	Rétrocession de frais de gestion	19 148,15
Total des créances		19 148,15
Dettes		
	Frais de gestion fixe	49 188,09
Total des dettes		49 188,09
Total des créances et des dettes		-30 039,94

D2. Frais de gestion, autres frais et charges

	31/12/2024
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	283 688,24
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,65
Rétrocessions des frais de gestion	25 353,47

D3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2024
Garanties reçues	
- dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	
Garanties données	
- dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	
Autres engagements hors bilan	
Total	

D4. Autres informations

D4a. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/12/2024
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

D4b. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/12/2024
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			2 622 806,68
	LU1481506050	ABN AMRO PARNASSUS US ESG EQUITIES I USD	1 672 394,98
	LU2276928475	Boston Common US Sustainable Equities I	950 411,70
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			2 622 806,68

D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
Revenus nets	-237 626,60
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice	
Revenus de l'exercice à affecter	-237 626,60
Report à nouveau	
Sommes distribuables au titre du revenu net	-237 626,60

Part TEGO EQUILIBRE

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
Revenus nets	-237 626,60
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	
Revenus de l'exercice à affecter (**)	-237 626,60
Report à nouveau	
Sommes distribuables au titre du revenu net	-237 626,60
Affectation :	
Distribution	
Report à nouveau du revenu de l'exercice	
Capitalisation	-237 626,60
Total	-237 626,60
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	
Crédits d'impôt totaux	
Crédits d'impôt unitaires	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	

D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice	283 470,19
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	283 470,19
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	283 470,19

Part TEGO EQUILIBRE

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	283 470,19
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**) Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	283 470,19
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	283 470,19
Affectation : Distribution Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes Capitalisation	283 470,19
Total	283 470,19
* Information relative aux acomptes versés Acomptes unitaires versés	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution Nombre de parts Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	

E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
TITRES D'OPC			44 150 667,46	99,87
OPCVM			44 150 667,46	99,87
Gestion collective			44 150 667,46	99,87
ABN AMRO PARNASSUS US ESG EQUITIES I USD	USD	7 000	1 672 394,98	3,78
AM EU GOV TILTED GREEN BD UCITS ETF ACC	EUR	36 568	8 064 523,88	18,24
AMUNDI FUNDS EUROPEAN EQUITY VALUE I2 EUR CAP	EUR	1 230	3 456 570,60	7,82
AMUNDI MSCI USA ESG CLIMATE NET ZERO AMBITION CTB UCITS ETF	EUR	5 055	2 738 081,19	6,19
BLUEBAY INVEST GR EURO GV-IEUR	EUR	50 343	8 515 015,02	19,27
BNP Paribas Funds Disruptive Technology I USD-Capitalisation	USD	11 020	2 540 400,00	5,75
Boston Common US Sustainable Equities I	EUR	6 300	950 411,70	2,15
CANDRIAM EQUITIES L ONCOLOGY IMPACT I USD ACC	USD	470	1 186 610,43	2,68
DNCA INVEST EUROPE GROWTH-IEUR	EUR	10 600	3 243 918,00	7,34
Eleva UCITS Fund - Fonds Eleva European Selection I EUR acc	EUR	1 841	4 102 447,58	9,28
HELIUM FD PERFORMANCE CLASSE E EUR	EUR	2 040	2 582 856,24	5,84
iShares MSCI Japan ESG Screened UCITS ETF USD (Acc)	EUR	200 000	1 272 400,00	2,88
NB EMERG MKTS DBT-LOC CUR-I	USD	183 000	1 625 881,22	3,68
OSTRUM SRI MONEY Part I-C	EUR	26	344 756,62	0,78
PIMCO FUNDS GLOBAL INVESTORS SERIES PLC PIMCOESG INCOME FUND	EUR	190 000	1 854 400,00	4,19
Total			44 150 667,46	99,87

(*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

E2. Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
Total						

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

E3. Inventaire des instruments financiers à terme

E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3c. Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3d. Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie de part

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

E5. Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	44 150 667,46
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	
Total instruments financiers à terme - actions	
Total instruments financiers à terme - taux	
Total instruments financiers à terme - change	
Total instruments financiers à terme - crédit	
Total instruments financiers à terme - autres expositions	
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	
Autres actifs (+)	104 887,89
Autres passifs (-)	-49 188,09
Passifs de financement (-)	
Total = actif net	44 206 367,26

Libellé de la part	Devise de la part	Nombre de parts	Valeur liquidative
Part TEGO EQUILIBRE	EUR	1 867 644,66	23,66

TEGO EQUILIBRE

COMPTES ANNUELS
29/12/2023

BILAN ACTIF AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
IMMOBILISATIONS NETTES	0,00	0,00
DÉPÔTS	0,00	0,00
INSTRUMENTS FINANCIERS	42 389 446,54	41 581 662,26
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	42 389 446,54	41 581 662,26
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	42 389 446,54	41 581 662,26
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
CRÉANCES	8 904,81	8 239,76
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	8 904,81	8 239,76
COMPTES FINANCIERS	39 154,04	187 272,79
Liquidités	39 154,04	187 272,79
TOTAL DE L'ACTIF	42 437 505,39	41 777 174,81

BILAN PASSIF AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	41 145 260,90	41 457 016,11
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	1 407 842,11	481 848,95
Résultat de l'exercice (a,b)	-213 466,01	-187 344,33
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	42 339 637,00	41 751 520,73
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instrument financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
DETTES	51 320,27	25 654,08
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	51 320,27	25 654,08
COMPTES FINANCIERS	46 548,12	0,00
Concours bancaires courants	46 548,12	0,00
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	42 437 505,39	41 777 174,81

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00

COMPTE DE RÉSULTAT AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	4 212,00	219,53
Produits sur actions et valeurs assimilées	19 652,00	0,00
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	51 943,50
TOTAL (1)	23 864,00	52 163,03
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	81,74	1 169,86
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	81,74	1 169,86
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	23 782,26	50 993,17
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	249 629,28	233 262,91
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	-225 847,02	-182 269,74
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	12 381,01	-5 074,59
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	-213 466,01	-187 344,33

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Méthodes d'évaluation et modalités pratiques

Sauf précisé, tous les instruments sont valorisés sur la base du jour de la valeur liquidative, heure de Paris.

Actions et valeurs assimilées

Les actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé sont évaluées

- au cours d'ouverture du jour pour la zone Europe.

- au cours de clôture du jour pour la zone Asie et Océanie. - au cours de clôture de la veille pour la zone Amérique.

Les actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sur la base de cours disponibles auprès de contributeurs, ou à défaut sur la base d'une modélisation effectuée par la Société de Gestion.

Actions et Parts d'OPC ou fonds d'investissement

Les actions ou parts d'OPC ou fonds d'investissement sont valorisées à la dernière valeur liquidative connue (officielle ou estimée).

ETF/Trackers

Les ETF/Trackers sont évalués : - au cours d'ouverture du jour pour la zone Europe. - au cours de clôture du jour pour la zone Asie et Océanie. - au cours de clôture de la veille pour la zone Amérique.

Titres de créances et instruments du marché monétaire

Les obligations et valeurs assimilées, à l'exception des obligations convertibles, sont évaluées au cours coté bid : - d'ouverture du jour pour la zone Europe. - de clôture du jour pour la zone Asie et Océanie. - de clôture de la veille pour la zone Amérique.

Les obligations convertibles sont évaluées au cours coté mid : - d'ouverture du jour pour la zone Europe. - de clôture du jour pour la zone Asie et Océanie. - de clôture de la veille pour la zone Amérique.

Les titres de créances négociables sont évalués selon les méthodes suivantes :

Les titres de créances négociables d'une durée à l'émission supérieure à trois mois et dont la durée résiduelle est supérieure ou égale à 3 mois sont évalués au dernier cours connu reçu de contributeurs.

Les titres de créances négociables d'une durée à l'émission supérieure à trois mois, mais dont la durée résiduelle est inférieure à trois mois, sont évalués en linéarisant, sur la durée de vie résiduelle, la différence entre la dernière valeur actuelle retenue et la valeur de remboursement.

Les titres de créances négociables d'une durée à l'émission inférieure ou égale à trois mois sont évalués en linéarisant, sur la durée de vie résiduelle, la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement.

Les titres de créances pour lesquels un cours n'est pas disponible auprès de contributeurs sont évalués sur la base d'une modélisation effectuée par la Société de Gestion.

En application du principe de prudence, ces évaluations peuvent être corrigées du risque émetteur ou de liquidité.

Le détail des contributeurs de cours sélectionnés est précisé dans un «Pricing Sheet Agreement» défini entre le valorisateur et la Société de Gestion.

Instruments financiers à terme et dérivés

Les contrats à terme fermes et conditionnels de la zone Europe (hors contrats sur devises) sont valorisés au cours d'ouverture du jour.

Les contrats à terme fermes et conditionnels de la zone Amérique (hors contrats sur devises) sont valorisés au cours de compensation de la veille.

Les contrats à terme fermes et conditionnels de la zone Asie et Océanie (hors contrats sur devises) sont valorisés au cours de compensation du jour.

Les contrats à terme fermes et conditionnels sur devises sont valorisés au cours de 17h00.

Swaps

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont évalués à leur valeur de marché par recours à des modèles financiers calculée par le valorisateur ou les contreparties sous le contrôle et la responsabilité de la Société de Gestion.

Toutefois, en cas d'échange financier adossé, l'ensemble, composé du titre et de son contrat d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises, fait l'objet d'une évaluation globale.

Devises

Les actifs et passifs libellés dans une devise différente de la devise de référence de la valorisation sont évalués au cours de 17h00.

Change à Terme

Les contrats sont évalués au cours de 17h00.

Dépôts

Les dépôts à terme sont évalués à leur valeur contractuelle.

En application du principe de prudence, ces évaluations peuvent être corrigées du risque de défaillance de la contrepartie.

Emprunts d'espèces

Les emprunts sont évalués à leur valeur contractuelle.

Opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres

Les créances représentatives des titres reçus en pension sont évaluées à leur valeur contractuelle majorée des intérêts à recevoir calculés prorata temporis.

Les titres donnés en pension sont évalués à leur valeur de marché et les dettes représentatives des titres donnés en pension sont évaluées à leur valeur contractuelle majorée des intérêts à payer calculés prorata temporis.

Les créances représentatives de titres prêtés sont évaluées à la valeur de marché des titres concernés, majorée de la rémunération du prêt calculée prorata temporis.

Les titres empruntés ainsi que les dettes représentatives des titres empruntés sont évalués à la valeur de marché des titres concernés majorée de la rémunération calculée prorata temporis.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion.

Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

METHODES DE COMPTABILISATION

Mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des dépôts et instruments financiers à revenu fixe : coupon encaissé.

Mode d'enregistrement des frais d'acquisition et de cessions des instruments financiers : frais exclus.

Mode de calcul des frais de gestion et frais variables (Voir TABLEAU/Frais facturés au FIA /Frais de gestion/Commission de surperformance).

Frais de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au FIA, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (service de réception et de transmission d'ordres, service d'exécution d'ordres, services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que le FIA a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées au FIA ;
- des commissions de mouvement facturées au FIA ;
- les frais liés aux opérations d'acquisition et cession temporaires de titres. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés au FIA, se reporter à la partie Frais du DICI

FACTURES AU FIA	ASSIETTE	TAUX BAREME
Frais de gestion financière	Actif net hors OPC gérés par AAIS à l'exception des OPC monétaires	0,60% TTC, Taux maximum
Frais administratifs externes à la Société de gestion	Actif net	0,15% TTC, Taux maximum
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Frais de gestion: 3,5% TTC Commission de souscription: 3% Commission de rachat:3%
Commissions de mouvements - Société de gestion - Dépositaire	Prélèvement sur chaque transaction	-Néant -Néant
Commission de surperformance	Actif net	Néant

Ces frais (partie fixe et éventuellement partie variable) seront directement imputés au compte de résultat du FCP.

Les frais de gestion financière et les frais administratifs externes à la société de gestion étant scindés, le porteur est averti qu'en cas de majoration des frais administratifs externes égale ou inférieure à 10 points de base par année civile, il sera tenu informé par une information préalable par tout moyen n'ouvrant pas droit à sortie sans frais.

Une quote-part des frais de fonctionnement et de gestion peut être éventuellement rétrocédée à un tiers distributeur, afin de rémunérer l'acte de commercialisation dudit FIA.

Les frais de rétrocessions mentionnés dans les conventions de distribution ainsi que le rapport de gestion et le compte-rendu relatifs aux frais d'intermédiation sont disponibles sur le site de ABN AMRO Investment Solutions, conformément à l'article 314-82 du règlement Général de l'AMF dans le cadre de la mise en oeuvre des commissions partagées.

Les éventuelles opérations d'acquisitions ou de cessions temporaires de titres ainsi que celles de prêt et d'emprunt de titres seront toutes réalisées dans les conditions de marché (taux correspondant à la durée d'acquisition ou de cession des titres) et les revenus éventuels seront tous intégralement acquis au FIA.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus. Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Parts TEGO EQUILIBRE	Capitalisation	Capitalisation

2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	41 751 520,73	43 990 394,83
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	2 522 450,21	6 324 873,77
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-5 319 540,17	-2 971 206,18
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	1 860 468,48	821 296,86
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-461 418,76	-372 225,30
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Frais de transactions	-4 775,32	-6 107,66
Différences de change	-149 899,17	298 540,11
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	2 366 678,02	-6 151 775,96
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>3 767 544,30</i>	<i>1 400 866,28</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>-1 400 866,28</i>	<i>-7 552 642,24</i>
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-225 847,02	-182 269,74
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	42 339 637,00	41 751 520,73

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	0,00	0,00
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	0,00	0,00
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	39 154,04	0,09
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	46 548,12	0,11
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	39 154,04	0,09	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	46 548,12	0,11	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 USD		Devise 2 JPY		Devise 3 GBP		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	5 087 953,74	12,02	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	6 013,42	0,01	24 623,36	0,06	8 517,26	0,02	0,00	0,00
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	29/12/2023
CRÉANCES		
	Rétrocession de frais de gestion	8 904,81
TOTAL DES CRÉANCES		8 904,81
DETTES		
	Frais de gestion fixe	51 320,27
TOTAL DES DETTES		51 320,27
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		-42 415,46

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Parts souscrites durant l'exercice	119 119,51	2 522 450,21
Parts rachetées durant l'exercice	-250 116,26	-5 319 540,17
Solde net des souscriptions/rachats	-130 996,75	-2 797 089,96
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1 907 979,05	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

3.7. FRAIS DE GESTION

	29/12/2023
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	270 641,76
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,63
Rétrocessions des frais de gestion	21 012,48

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/12/2023
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/12/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/12/2023
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			3 474 567,70
	LU1329508490	ABN AMRO MM SCHROEDERS ECB-F	1 367 064,00
	LU1481506050	ABN AMRO Multi-Manager Funds - Parnassus US Sustainable Eqs	1 327 601,50
	LU2276928475	Boston Common US Sustainable Equities I	779 902,20
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			3 474 567,70

3.10. TABLEAU D'AFFECTION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	-213 466,01	-187 344,33
Acomptes versés sur résultat de l'exercice	0,00	0,00
Total	-213 466,01	-187 344,33

	29/12/2023	30/12/2022
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-213 466,01	-187 344,33
Total	-213 466,01	-187 344,33

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	1 407 842,11	481 848,95
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	1 407 842,11	481 848,95

	29/12/2023	30/12/2022
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	1 407 842,11	481 848,95
Total	1 407 842,11	481 848,95

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Actif net en EUR	35 297 336,55	35 234 190,53	43 990 394,83	41 751 520,73	42 339 637,00
Nombre de titres	1 722 131,13	1 684 452,30	1 885 827,63	2 038 975,81	1 907 979,05
Valeur liquidative unitaire	20,49	20,91	23,32	20,47	22,19
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,25	0,19	0,56	0,23	0,73
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,03	-0,09	-0,10	-0,09	-0,11

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
OSTRUM SRI MONEY I C	EUR	304	3 880 523,52	9,17
TOTAL FRANCE			3 880 523,52	9,17
IRLANDE				
AMUNDI MSCI USA ESG CLIMATE NET ZERO AMBITION CTB UCITS ETF	EUR	3 400	1 402 078,40	3,31
iShares MSCI Japan ESG Screened UCITS ETF USD (Acc)	EUR	200 000	1 117 400,00	2,64
NB EMERG MKTS DBT-LOC CUR-I	USD	183 000	1 577 114,92	3,73
PIMCO FUNDS GLOBAL INVESTORS SERIES PLC PIMCOESG INCOME FUND	EUR	190 000	1 805 000,00	4,26
TOTAL IRLANDE			5 901 593,32	13,94
LUXEMBOURG				
ABN AMRO MM SCHROEDERS ECB-F	EUR	12 000	1 367 064,00	3,23
ABN AMRO Multi-Manager Funds - Parnassus US Sustainable Eqs	USD	7 000	1 327 601,50	3,13
AM IS GB E BIG UEC	EUR	29 000	6 277 966,40	14,83
AMUNDI FUNDS EUROPEAN EQUITY VALUE I2 EUR C	EUR	1 290	3 398 969,40	8,03
BLUEBAY INVEST GR EURO GV-IEUR	EUR	48 900	8 051 874,00	19,02
BNP Paribas Funds Disruptive Technology I USD-Capitalisation	USD	5 900	1 054 271,49	2,49
Boston Common US Sustainable Equities I	EUR	6 300	779 902,20	1,84
CANDRIAM EQUITIES L ONCOLOGY IMPACT I USD ACC	USD	470	1 128 965,83	2,67
DNCA INVEST EUROPE GROWTH-IEUR	EUR	10 600	3 275 612,00	7,73
ELEVA EURO SELECTION I EUR CAP	EUR	1 740	3 463 296,00	8,18
HELIUM FD PERFORMANCE CLASSE E EUR	EUR	2 040	2 481 806,88	5,86
TOTAL LUXEMBOURG			32 607 329,70	77,01
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			42 389 446,54	100,12
TOTAL Organismes de placement collectif			42 389 446,54	100,12
Créances			8 904,81	0,02
Dettes			-51 320,27	-0,12
Comptes financiers			-7 394,08	-0,02
Actif net			42 339 637,00	100,00

Parts TEGO EQUILIBRE	EUR	1 907 979,05	22,19
-----------------------------	------------	---------------------	--------------

7. ANNEXE(S)

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Dénomination du produit : TEGO EQUILIBRE
Identifiant d'entité juridique: 969500YYOIC6RYOWH794

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

Oui

Non

Il a réalisé **des investissements durables ayant un objectif environnemental** : ____%

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé **des investissements durables ayant un objectif social** : ____%

Il promouvait des **caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de ____% d'investissements durables

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes?

En 2024, selon la méthodologie et les données de la Société de Gestion, le Fonds a respecté les caractéristiques environnementales et sociales promues. Dans le cadre de la promotion de ces caractéristiques, le Fonds a principalement pris en compte une notation globale de la qualité ESG et la liste d'exclusion de la Société de Gestion.

● Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?

INDICATEURS D'ENTREPRISE	Portefeuille	Indice de référence
Conformité au Pacte Mondial des Nations Unies % des actifs. Le résultat le plus haut correspond à la meilleure performance.	100,0%	99,9%
<i>Taux de couverture.</i>	<i>100,0%</i>	<i>100,0%</i>
Niveau de controverse par catégorie Plus la controverse est élevée, plus le risque est élevé		
<i>Taux de couverture.</i>	<i>99,0%</i>	<i>100,0%</i>
Controverse de niveau 0 - Aucune controverse (% des actifs sans controverse)	6,1%	6,9%
Controverse de niveau 1- Faible (% des actifs avec des controverses faibles)	14,0%	13,9%
Controverse de niveau 2 - Modéré (% des actifs avec des controverses modérées)	56,1%	44,4%

Les **indicateurs de durabilité** évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Controverse de niveau 3 - Significatif (% des actifs avec des controverses significatives)	19,1%	28,2%
Controverse de niveau 4 - Élevé (% des actifs avec des controverses élevées)	4,8%	6,0%
Controverse de niveau 5 - Grave (% des actifs avec de graves controverses)	0,0%	0,7%
Entreprise - Score de risque ESG De 0 à 100. Le résultat le plus bas correspond à la meilleure performance.	17,7	19,4
<i>Taux de couverture.</i>	98,7%	99,5%
Niveau 1, émissions directes de gaz à effet de serre En tCO ₂ e. Le résultat le plus bas correspond à la meilleure performance.	47,9	1 519,0
<i>Taux de couverture.</i>	98,8%	99,5%
Reported Emissions	98,1%	98,2%
Estimated Emissions	1,7%	1,8%
Niveau 2, émissions indirectes de gaz à effet de serre, liées à l'énergie En tCO ₂ e. Le résultat le plus bas correspond à la meilleure performance.	26,7	315,0
<i>Taux de couverture.</i>	98,8%	99,5%
Reported Emissions	98,1%	98,2%
Estimated Emissions	1,7%	1,8%
INDICATEURS PAYS	Portefeuille	Indice de référence
Pays - Score de risque ESG De 0 à 100. Le résultat le plus bas correspond à la meilleure performance.	18,2	13,8
<i>Taux de couverture.</i>	40,8%	100,0%
Emissions des Gaz à Effets de Serre divisé par le PIB du pays en EUR En tCO ₂ e divisé par le PIB du pays en EUR.	290,7	284,9
<i>Taux de couverture.</i>	41,2%	100,0%

Note : (i) La Société de Gestion s'engage à réaliser une évaluation ESG pour l'ensemble du portefeuille, tout en reconnaissant que les chiffres quantitatifs présentés ci-dessus peuvent indiquer une couverture de données inférieure pour certains indicateurs de durabilité. (ii) L'indicateur de score de risque ESG de Morningstar Sustainalytics fournit une évaluation de la mesure dans laquelle les valeurs économiques des avoirs sont exposées à des risques dus à des enjeux ESG significatifs. Ce score pondéré par les actifs va de Négligeable (0-9,9) à Sévère (40+). (iii) Le calcul a été effectué en utilisant la moyenne des observations trimestrielles de l'année civile. Sources: AAIS, ISS ESG, Morningstar Sustainalytics

● ...et par rapport aux périodes précédentes?

INDICATEURS D'ENTREPRISE	Portfolio	Benchmark	Portfolio	Benchmark	Portfolio	Benchmark	Portfolio	Benchmark	Portfolio	Benchmark
	Y-1	Y-1	Y-2	Y-2	Y-3	Y-3	Y-4	Y-4	Y-5	Y-5
Conformité au Pacte Mondial des Nations Unies % des actifs. Le résultat le plus haut correspond à la meilleure performance.	100,0%	99,7%	Non applicable	Non applicable						
<i>Taux de couverture.</i>	98,9%	99,5%	Non applicable	Non applicable						
Niveau de controverse par catégorie Plus la controverse est élevée, plus le risque est élevé										
<i>Taux de couverture.</i>	97,3%	99,5%	Non applicable	Non applicable						
Controverse de niveau 0 - Aucune controverse (% des actifs sans controverse)	8,2%	7,3%	Non applicable	Non applicable						
Controverse de niveau 1- Faible (% des actifs avec des controverses faibles)	16,5%	14,9%	Non applicable	Non applicable						
Controverse de niveau 2 - Modéré (% des actifs avec des controverses modérées)	44,9%	37,6%	Non applicable	Non applicable						
Controverse de niveau 3 - Significatif (% des actifs avec des controverses significatives)	26,8%	32,4%	Non applicable	Non applicable						
Controverse de niveau 4 - Élevé (% des actifs avec des controverses élevées)	3,5%	6,9%	Non applicable	Non applicable						
Controverse de niveau 5 - Grave (% des actifs avec de graves controverses)	0,0%	0,8%	Non applicable	Non applicable						
Entreprise - Score de risque ESG De 0 à 100. Le résultat le plus bas correspond à la meilleure performance.	18,7	20,7	Non applicable	Non applicable						
<i>Taux de couverture.</i>	97,9%	99,4%	Non applicable	Non applicable						
Niveau 1, émissions directes de gaz à effet de serre En tCO ₂ e. Le résultat le plus bas correspond à la meilleure performance.	85,1	914,5	Non applicable	Non applicable						
<i>Taux de couverture.</i>	98,2%	99,7%	Non applicable	Non applicable						
Reported Emissions	95,2%	96,2%	Non applicable	Non applicable						

Estimated Emissions	4,8%	3,8%	Non applicable	Non applicable						
Niveau 2, émissions indirectes de gaz à effet de serre, liées à l'énergie En tCO ₂ e. Le résultat le plus bas correspond à la meilleure performance.	32,2	181,7	Non applicable	Non applicable						
<i>Taux de couverture.</i>	97,2%	99,6%	Non applicable	Non applicable						
Reported Emissions	95,2%	96,2%	Non applicable	Non applicable						
Estimated Emissions	4,8%	3,8%	Non applicable	Non applicable						
INDICATEURS PAYS	Portfolio Y-1	Benchmark Y-1	Portfolio Y-2	Benchmark Y-2	Portfolio Y-3	Benchmark Y-3	Portfolio Y-4	Benchmark Y-4	Portfolio Y-5	Benchmark Y-5
Pays - Score de risque ESG De 0 à 100. Le résultat le plus bas correspond à la meilleure performance.	12,7	13,2	Non applicable	Non applicable						
<i>Taux de couverture.</i>	100,0%	100,0%	Non applicable	Non applicable						
Emissions des Gaz à Effets de Serre divisé par le PIB du pays en EUR En tCO ₂ e divisé par le PIB du pays en EUR.	301,5	285,0	Non applicable	Non applicable						
<i>Taux de couverture.</i>	92,4%	99,9%	Non applicable	Non applicable						

Note : (i) Les ratios de couverture des données pour les indicateurs de durabilité mentionnés ci-dessus peuvent être inférieurs à 100 % lorsqu'on utilise l'ensemble de données de la Société de Gestion. Le(s) Gestionnaire(s) d'Investissement Externe(s) s'engage(nt) à réaliser une analyse de durabilité pour au moins 90 % des titres détenus dans le Fonds. (ii) L'indicateur de score de risque ESG de Morningstar Sustainalytics fournit une évaluation de la mesure dans laquelle les valeurs économiques des avoirs sont exposées à des risques dus à des enjeux ESG significatifs. Ce score pondéré par les actifs va de Négligeable (0-9,9) à Sévère (40+). (iii) Le calcul a été effectué en utilisant la moyenne des observations trimestrielles de l'année civile. Sources : AAIS, ISS ESG, Morningstar Sustainalytics

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

- **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs?**

Non applicable

- **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?**

Non applicable

- **Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?**

Non applicable

- **Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme? Description détaillée:**

Non applicable

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

Le Fonds s'efforce de minimiser les Principaux Impacts Négatifs détaillés ci-dessous, principalement en mettant en œuvre la politique d'exclusion de la Société de Gestion (pour les investissements directs ainsi que pour les investissements dans des fonds internes ou délégués uniquement).

ENTREPRISES - PRINCIPAUX INDICATEURS D'INCIDENCE NEGATIVE (PAI)

TABEAU 1	Portfolio Y	Benchmark Y	Portfolio Y-1	Benchmark Y-1
10. Violations des principes du Pacte Mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques pour les entreprises multinationales	0,0%	0,2%	0,0%	0,3%
<i>Taux de couverture.</i>	<i>100,0%</i>	<i>100,0%</i>	<i>98,8%</i>	<i>99,3%</i>
14. Exposition aux armes controversées	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
<i>Taux de couverture.</i>	<i>99,7%</i>	<i>100,0%</i>	<i>98,8%</i>	<i>99,3%</i>

Note: Le calcul a été effectué en utilisant la moyenne des observations trimestrielles de l'année civile. Sources: AAIS, Morningstar Sustainalytics



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

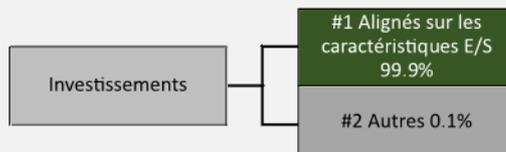
Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
BLUEBAY INVESTMENT GRADE EURO GOVERNMENT BOND	Article 8	19,0%	Luxembourg
AMUNDI EURO GOVERNMENT TILTED GREEN BONDS UCITS ETF	Article 8	17,0%	Luxembourg
ELEVA EUROPEAN SELECTION FUND	Article 8	9,0%	Luxembourg
AMUNDI EUROPEAN EQUITY VALUE	Article 8	8,1%	Luxembourg
DNCA INVEST SRI EUROPE GROWTH	Article 8	7,8%	Luxembourg
HELIUM PERFORMANCE	Article 8	5,8%	Luxembourg
BNP PARIBAS DISRUPTIVE TECHNOLOGY	Article 8	5,2%	Luxembourg
AMUNDI MSCI USA ESG CLIMATE NET ZERO AMBITION CTB	Article 8	4,7%	Irlande
PIMCO GIS ESG INCOME	Article 8	4,2%	Irlande
NEUBERGER BERMAN EMERGING DEBT LOCAL CURRENCY	Article 8	3,6%	Irlande
ABN AMRO Funds Parnassus US ESG Equities I USD	Article 8	3,6%	Luxembourg
ISHARES MSCI JAPAN ESG SCREENED UCITS ETF	Article 8	2,9%	Irlande
CANDRIAM EQUITIES ONCOLOGY	Article 9	2,8%	Luxembourg
OSTRUM SRI MONEY	Article 8	2,7%	Luxembourg
ABN AMRO Funds Boston Common US Sustainable Equities I EUR	Article 8	2,1%	Luxembourg



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

L'**allocation des actifs** décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

• Quelle était l'allocation des actifs?



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?**

Sources: AAIS, Global Industry Classification Standard (GICS)

Secteur	% d'actifs
Funds, aligned	99,9%
Autres	0,2%
Total Government	-%
Total Supranational	-%
Total Local	-%
Total Energy	-%
Total Materials	-%
Capital Goods	-%
Commercial & Professional Services	-%
Transportation	-%
Total Industrials	-%
Automobiles & Components	-%
Consumer Durables & Apparel	-%
Services aux consommateurs	-%
Consumer Discretionary Distribution & Retail	-%
Total Consumer Discretionary	-%
Consumer Staples Distribution & Retail	-%
Food, Beverage & Tobacco	-%
Household & Personal Products	-%
Total Consumer Staples	-%
Health Care Equipment & Services	-%
Pharmaceuticals, Biotechnology & Life Sciences	-%
Total Health Care	-%
Banks	-%
Services financiers	-%
Insurance	-%
Total Financials	-%
Software & Services	-%
Technology Hardware & Equipment	-%
Semiconductors & Semiconductor Equipment	-%
Total Information Technology	-%
Télécommunications	-%
Media & Entertainment	-%
Total Communication Services	-%
Total Utilities	-%
Equity Real Estate Investment Trusts (REITs)	-%
Real Estate Management & Development	-%
Total Real Estate	-%



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

Non applicable

Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

● **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE¹ ?**

- Oui Dans le gaz fossile Dans l'énergie nucléaire
- Non

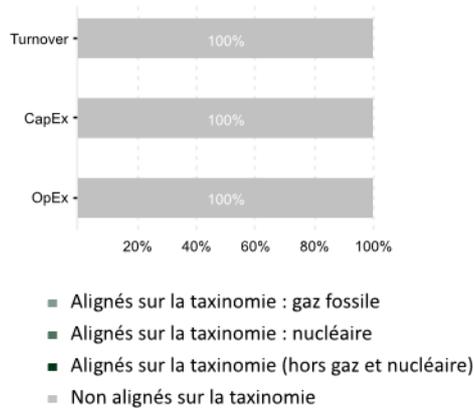
¹Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

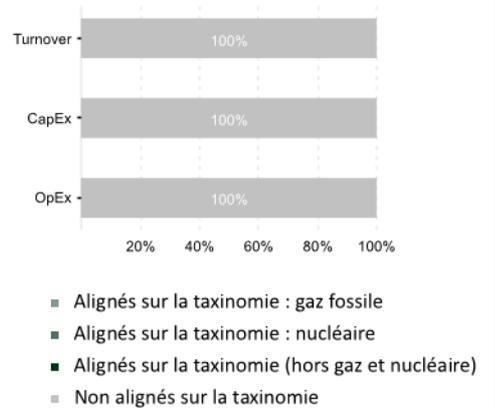
- **du chiffre d'affaires** pour refléter la proportion des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier investit;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, **obligations souveraines incluses***



2. Alignement des investissements sur la taxinomie, **hors obligations souveraines***



Ce graphique représente 100 des investissements totaux.

* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.

- **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?**
Non applicable
- **Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes?**
Non applicable



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE?

Non applicable



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social?

Non applicable



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres», quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales?

Les placements « #2 Autres » sont utilisés à des fins d'investissement, de couverture et de gestion efficace de portefeuille. Il n'y a pas de garanties environnementales ou sociales minimales associées à ces investissements. Une description plus détaillée de l'allocation d'actifs spécifique de ce Fonds est disponible dans le prospectus.

Instrument Type

Instrument Type	% d'actifs
Dérivés	0,0%
Liquidités	0,2%
Fonds, non alignés	0,0%



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence?

TEGO Equilibre promeut des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du règlement européen « sur la publication d'informations en matière de durabilité » et adopte une communication réduite au sens de la position-recommandation AMF 2020-03. Conformément à sa politique d'investissement, et depuis son passage en catégorie "article 8", le Fonds investit au moins 90% de son actif net dans des fonds qui pourront adopter soit une communication réduite soit une communication centrale au sens de la position-recommandation AMF 2020-03. Il est précisé que les stratégies ESG des fonds ainsi sélectionnés peuvent varier et donc ne pas être totalement cohérentes entre elles (recours à des indicateurs ESG et/ou des approches ESG différentes). Au cours de l'année sous revue, l'équipe de gestion de la Société de Gestion n'a pas vendu de fonds pour des raisons de dégradation de leur qualité ESG intrinsèque. Chaque fonds sélectionné fait l'objet d'une revue périodique de sa philosophie et méthodologie ESG, de ses investissements sous-jacents (allocation d'actifs et axes d'amélioration). L'équipe de gestion de la Société de gestion dispose d'outils de suivi de la performance ESG du portefeuille en transparence (dans la mesure où les fonds investis communiquent leurs positions) et de son classement par rapport à un groupe de fonds pairs tel que défini et calculé par Morningstar/Sustainalytics. Sur la base de cette méthodologie, au 31 décembre 2024, le fonds se classe dans le quatorzième percentile de sa catégorie Morningstar (classement calculé en utilisant le score "ESG

risk" de chacun des portefeuilles de l'univers défini, historisé sur 12 mois). Par ailleurs, deux fonds présents dans TEGO Equilibre ont un impact complémentaire qui n'est pas mesuré par un des facteurs de durabilité du fonds soit (i) Eleva European Selection : ELEVA Capital s'est engagé à verser 9,9% de ses bénéfices (par le biais de sa fondation ELEVA) au profit de l'UNICEF pour mission d'apporter de l'aide les aux enfants les plus vulnérables et (ii) Candriam Oncology : 10 % des frais de gestion perçus par Candriam sont reversés sous forme de dons pour financer la recherche contre le cancer.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?

Non applicable

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.

- **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large?**

Non applicable

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues?**

Non applicable

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?**

Non applicable

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?**

Non applicable